

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1832

22 septembre 2009

SOMMAIRE

Abcom S.à r.l.	87928	GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	87905
Adeis S.A.	87929	H par	87928
Alternative Leaders S.A.	87925	IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	87905
@quinus	87928	Inncona S.à r.l. & Cie.Cinq cent quatre- vingt-sixième (586.) S.e.c.s.	87923
Audit & Compliance	87929	International Glasholding S.A.	87908
Bain Capital International Investments S.à r.l.	87907	Intrasoft International S.A.	87917
Bertelsmann Digital Media Investments S.A.	87907	IP Luxembourg S.à r.l.	87907
CanWest International Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	87900	KD Properties Services S.à r.l.	87908
Capital Airwings Two S.A.	87925	Lamar S.à r.l.	87906
Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	87924	Lisgo S.à r.l.	87923
Chrom-Lux S.à r.l.	87908	Lux Art Déco S.à r.l.	87901
Cloche d'Or S.A.	87926	Mantilla S.A.	87928
Compagnie de Participations Environne- mentales et Financières S.A.	87905	Mea Energia	87921
CPC Lux 1	87909	Mea Power	87921
Dai Nippon International S.A.	87920	Netbat Luxembourg S.A.	87933
Dianalux S.à r.l.	87929	Netbat S.à r.l.	87933
Dresdner Leasing 8 S.à r.l.	87921	New SubVCST Luxembourg III	87890
Employee Benefit International Consulting and Administration	87902	Pall Mall Capital (Luxembourg) S.à r.l. ...	87927
Equidistance	87918	PBW II Real Estate Fund S.A.	87922
Facsteel S.à r.l.	87901	Plamex S.A.	87925
Family Six S.A.	87924	Promax S.A.	87922
Fidessa Business Services S.à r.l.	87901	Rolilux SA	87927
Fondation Pierre Werner	87904	Schleich Luxembourg S.A.	87922
Fondation Pierre Werner	87903	Solarfield Ventures S.à r.l.	87906
Garage Grasges S.A.	87923	Synthetic Investments S.A.	87936
Goedert-Helfent Immobilière S.A.	87924	Temenos Luxembourg S.A.	87916
Grecale S.A.	87927	TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 1. Inves- tition S.e.c.s.	87923
GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l.	87906	Tyson International Holdings Sàrl	87917
		United in Sports Management S.à r.l.	87926
		Vector Luxembourg S.A.	87890

New SubVCST Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.586.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 6 juillet 2009

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SGG S.A., ayant son siège au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour New Sub VCST Luxembourg III

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009109340/23.

(090130881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vector Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.830.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vector Casa de Bolsa, S.A de C.V., a company incorporated under the laws of México, having its registered office at Av. Roble No. 565, Ote, Col. Valle del Campestre, 66265 Garza García, N.L. (México),

Referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

Represented by Yoanna Stefanova, herself represented by Christiana Schmit, both residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6 July 2009, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which it declared to organize.

By-Laws:

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Vector Luxembourg S.A."

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into all kinds of agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand Euro), divided into one hundred and twenty thousand (120,000) registered shares, without indication of nominal value, each fully paid up (by 100%).

6. Form of the Shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders (the "Shareholders" and individually a "Shareholder") and subject to legal conditions.

7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

9. Board of Directors or Sole Director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") or by a Board of Directors, until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General Powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the Company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory Auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

15. Powers of the Sole Shareholder / General Meeting of Shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company may only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting they relate to.

15.6 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of June, at 11.00 a.m, and for the first time in June 2010.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

19. Business Year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2009.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of Profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable Law

22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Vector Casa de Bolsa, S.A de C.V.	120,000 shares
TOTAL	120,000 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary Resolutions of the Sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to article 15.2 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following are elected as Directors for a maximum period of six (6) years and with immediate effect:
 - Edgardo Mauricio Cantú Delgado, industrial engineer, born on 18 June 1962 in Monterrey, N.L (México), professionally residing at Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., México;
 - Valdemar Villarreal Cruz, certified public accountant, born on 10 July 1952 in Monterrey, N.L (México), professionally residing at Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., México; and
 - Jaime Leopoldo Rodríguez Lozano, lawyer, born on 2 January 1968 in Monterrey, N.L (México), professionally residing at Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., México.
3. The following is appointed as statutory auditor for a maximum period of six (6) years and with immediate effect: PricewaterhouseCoopers, a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vector Casa de Bolsa, S.A de C.V., une société de droit mexicain, ayant son siège social au Av. Roble No. 565, Ote, Col. Valle del Campestre, 66265 Garza García, N.L. (Mexique), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'État de Nuevo León, Mexique,

Désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique",

Ici représentée par Yoanna Stefanova, elle-même représentée par Christiana Schmit, résidants à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 6 juillet 2009, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Vector Luxembourg S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), ou tout autre entité, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des termes pouvant être considérés comme adéquats;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure tous types de contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille Euro), divisé en cent vingt mille (120.000) actions nominatives, sans indication de valeur nominale, entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des Actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires (les "Actionnaires" et individuellement un "Actionnaire") et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") ou par un Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration de la Société ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de Pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à tout membre ou membres du Conseil d'Administration, Directeurs, gérants et autres agents, personnes morales ou physiques, Actionnaires ou non de la Société, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la Société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux Comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) au(x) comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) au(x) comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Le(s) commissaire(s) au(x) comptes élu(s) sans indication de la durée de leur mandat, seront réputé(s) avoir été élu(s) pour un terme de six ans.

14.3 Les réviseurs d'entreprise sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

15. Pouvoirs de l'Actionnaire unique / Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite à chaque actionnaire en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société peut ne prendre en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes attachés aux actions en vertu desquelles l'actionnaire n'aura pas pris au vote ou se sera abstenu ou aura émis un vote blanc ou un vote invalide ne seront pas pris en compte.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en juin 2010.

17. D'autres assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le réviseur d'entreprise peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la Société.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire aux actions comme suit:

Vector Casa de Bolsa, S.A de C.V.	120.000 actions
TOTAL	120.000 actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 120.000,- (cent vingt mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euro (1.300,- €).

Résolutions de l'Associé unique

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article 15.2 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Edgardo Mauricio Cantú Delgado, ingénieur industriel, né le 18 juin 1962 à Monterrey, N.L (Mexique), ayant sa résidence professionnelle au Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., Mexique;

- Valdemar Villarreal Cruz, comptable certifié, né le 10 juillet 1952 à Monterrey, N.L (Mexique), ayant sa résidence professionnelle au Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., Mexique; et

- Jaime Lepoldo Rodríguez Lozano, avocat, né le 2 janvier 1968 à Monterrey, N.L (Mexique), ayant sa résidence professionnelle au Av. Roble 565 Ote., Col. Valle del Campestre, San Pedro Garza García, N.L., Mexique.

3. Est nommée commissaire au compte pour une durée maximale de six (6) ans et avec effet immédiat:

PricewaterhouseCoopers, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document au mandataire de la personne comparante, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Schmit, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2009. LAC/2009/29235. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112741/558.

(090135735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

CanWest International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.717.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 août 2008, (rectificative du dépôt du bilan au 31.12.08 déposé le 23.07.09 n° L090112102.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009112763/13.

(090135760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lux Art Déco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 25, rue Saint Ulric.
R.C.S. Luxembourg B 137.993.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009112765/9.
(090135801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 120.405.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112767/11.
(090135964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Facsteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 147.832.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze août.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur François CHIARIELLO, administrateur, né à Marange-Silvange (France) le 19 mai 1959, demeurant à F-57290 Fameck, 4, rue François Mitterrand.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FACSTEEL S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transformation de métaux, de soudure, de chaudronnerie, de serrurerie, de tuyauterie, de fabrication, de montage de l'ensemble des produits liés à cette activité, l'achat et la vente des articles de la branche ainsi que l'importation et l'exportation de ces mêmes produits.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur François CHIARIELLO, administrateur, né à Marange-Silvange (France) le 19 mai 1959, demeurant à F-57290 Fameck, 4, rue François Mitterrand, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4485 Soleuvre, 47, rue de Sanem.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur François CHIARIELLO, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François CHIARIELLO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33340. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 août 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009112742/76.

(090135757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Employee Benefit International Consulting and Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.924.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.05.2009.

EBICA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009112753/12.

(090136078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Fondation Pierre Werner, Fondation.

Siège social: L-2728 Luxembourg, 4, rue Jules Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg G 138.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 approuvés par le Conseil d'administration du 30 juin 2008

Rapport de mission de compilation

Sur la base des informations fournies par les administrateurs, nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Fondation Pierre Werner pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.

La préparation de ces états financiers a été effectuée selon la norme internationale de révision relative aux missions de compilation d'informations financières, c'est-à-dire selon les mêmes usances que celles appliquées lors de l'établissement des comptes et des états financiers relatifs aux exercices de 1994 à 2000.

Les administrateurs restent responsables de ces états financiers qui n'ont fait l'objet ni d'une révision, ni d'un examen limité de notre part. Nous ne donnons, par conséquent, aucune assurance sur ces derniers.

Ce rapport et les états financiers ci-joints ont été préparés pour votre usage personnel. Les informations compilées sont destinées à être communiquées au Ministre de la Justice et publiées au Mémorial. Ce rapport et les états financiers ci-joints ne peuvent être utilisés à d'autres fins, ni diffusés à d'autres parties sans notre accord préalable.

Howald, le 30 juin 2008.

NEOGEST S.A.

Géraldine WEBER

Administrateur délégué

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 (exprimé en francs luxembourgeois)

	2001	2000
PRODUITS		
Intérêts provenant du patrimoine	524 298.49	47 199.00
CHARGES		
Frais bancaires	(9 725.00)	(12 852.00)
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	514 571.49	34 347.00
	2001	2000
ACTIF CIRCULANT		
Valeurs mobilières de placements	8 637 758.00	11 537 758.00
Avoirs en banques	4 136 875.00	722 304.00
ACTIF NET	12 774 633.00	12 260 062.00

Annexe des états financiers au 31 décembre 2001

1. Constitution et objectifs

La Fondation Pierre Werner a été constituée à Luxembourg le 22 décembre 1993 sous la forme d'un établissement d'utilité publique régi par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

La Fondation a pour objet de promouvoir et de pérenniser l'oeuvre de l'homme d'Etat luxembourgeois Pierre Werner. La Fondation peut notamment soutenir tous projets de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen.

2. Principes comptables

2.1 Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

2.2 Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

2.3 Les états financiers sont établis en francs luxembourgeois et les livres comptables sont tenus dans cette devise.

Référence de publication: 2009112733/47.

(090135164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Fondation Pierre Werner, Fondation.

Siège social: L-2728 Luxembourg, 4, rue Jules Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg G 138.

Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 approuvés par le Conseil d'administration du 30 juin 2008

Rapport de mission de compilation

Sur la base des informations fournies par les administrateurs, nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Fondation Pierre Werner pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.

La préparation de ces états financiers a été effectuée selon la norme internationale de révision relative aux missions de compilation d'informations financières, c'est-à-dire selon les mêmes usances que celles appliquées lors de l'établissement des comptes et des états financiers relatifs aux exercices de 1994 à 2001.

Les administrateurs restent responsables de ces états financiers qui n'ont fait l'objet ni d'une révision, ni d'un examen limité de notre part. Nous ne donnons, par conséquent, aucune assurance sur ces derniers.

Ce rapport et les états financiers ci-joints ont été préparés pour votre usage personnel. Les informations compilées sont destinées à être communiquées au Ministre de la Justice et publiées au Mémorial. Ce rapport et les états financiers ci-joints ne peuvent être utilisés à d'autres fins, ni diffusés à d'autres parties sans notre accord préalable.

Howald, le 30 juin 2008.
NEOGEST S.A.
Géraldine WEBER
Administrateur délégué

Etat des produits et charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 (exprimé en euros)

	2002	2001
PRODUITS		
Intérêts provenant du patrimoine	10 549.49	12 996.97
CHARGES		
Frais bancaires	(324.79)	(241.08)
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	10 224.70	12 755.89
	2002	2001
ACTIF CIRCULANT		
Valeurs mobilières de placements	214 124.43	214 124.43
Avoirs en banques	112 775.17	102 550.45
ACTIF NET	326 899.60	316.674.88

Annexe des états financiers au 31 décembre 2002

1. Constitution et objectifs

La Fondation Pierre Werner a été constituée à Luxembourg le 22 décembre 1993 sous la forme d'un établissement d'utilité publique régi par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

La Fondation a pour objet de promouvoir et de pérenniser l'oeuvre de l'homme d'Etat luxembourgeois Pierre Werner. La Fondation peut notamment soutenir tous projets de recherche, d'études, de conférences, de séminaires ayant trait à l'unification européenne, aux problèmes monétaires, à la démocratie ou aux droits de l'homme dans tous les pays du continent européen.

2. Principes comptables

2.1 Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées quand elles sont reçues.

2.2 Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont échus.

2.3 Les états financiers sont établis en euros et les livres comptables sont tenus dans cette devise.

Référence de publication: 2009112732/47.

(090135167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

—
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C, n° 2609 du 15 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009112754/14.

(090135653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 25 juin 2009

Les administrateurs de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Rodney Holmes en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 19 juin 2009.

Les administrateurs de la Société ont élu Monsieur Olivier Gasche, avec adresse professionnelle à 11, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, prévue au plus tard le 19 janvier 2010 à 11h00 am.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, August 26, 2009.

IEE International Electronics & Engineering S.A.

Hubert Jacobs van Merlen / Michel Witte

Président / Senior Executive Vice Président

Référence de publication: 2009112746/19.

(090135030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

CPEF S.A., Compagnie de Participations Environnementales et Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.552.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 21 mai 2007, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts,

Monsieur DIEZ RABAGO Stéphane, ingénieur commercial, demeurant au 10, Croupet du Moulin, B-4845 Jalhay est nommé délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, sous sa signature individuelle.

Compagnie de Participations Environnementales et Financières S.A., en abrégé «CPEF S.A.»

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009112743/16.

(090135088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Solarfield Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 137.189.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 19 mai 2008 que Plainfield Luxembourg S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social au 22 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.325 a transféré 125 parts sociales de la société à Fleming Funding Corporation, une société régie par les lois des îles Cayman avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 172214.

En conséquence, Plainfield Luxembourg S.à r.l détient 375 parts sociales et Fleming Funding Corporation détient 125 parts sociales de la société.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112756/19.

(090134994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.300,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.043.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 décembre 2002, acte publié au Mémorial C, n° 1818 du 27 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009112755/14.

(090135670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.816.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'actionnaire unique en date du 26 juillet 2009 que:

Mr Olaf Lahaije, né le 29 juillet 1971 à Maastricht, aux Pays-Bas, ayant son adresse au 22, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette au Luxembourg, a été élu seul gérant en remplacement de Mr Jorgen Nilsson, ayant son adresse en Suisse, 37138 Karlskrona, Vattugatan 2, pour une période indéterminée, à partir du 26 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112752/17.

(090134983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Bain Capital International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.840.

—
EXTRAITS

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la société Bain Capital International Holdings S.à r.l. (associé unique de la Société, ci-après l'Associé) que le siège social de l'Associé se situe désormais au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société en date du 6 août 2009 que:

- Monsieur Frank BERGMAN, Manager, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, et

- Monsieur Theo van den BERGHE, Manager, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

sont remplacés de leur poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée par:

- Monsieur Mike COLATO, Chief Financial Officer, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, UK, et

- Monsieur Jordan HITCH, Investment Manager, résidant professionnellement au 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA.

Signature.

Référence de publication: 2009110547/23.

(090132675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Bertelsmann Digital Media Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.088.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 juillet 2009, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Jean-Marie Bourhis ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg

- Andrew Buckhurst ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

- Thomas Rabe, ayant son adresse professionnelle 270 Carl Bertelsmann Strasse, D-33311 Gütersloh,

- Robert Sorrentino, ayant son adresse professionnelle 1745 Broadway, US-100019 New York,

pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme Réviseur d'entreprise, de la société KPMG Audit, ayant son adresse, au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110562/23.

(090132226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 juillet 2009, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance, Messieurs Alain Berwick et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2009.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise KPMG Luxembourg, ayant comme adresse 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110565/20.

(090132228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

International Glasholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009112513/11.

(090135395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Chrom-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.264.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 26 août à 11.30 heures

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité décide:

D'accepter la démission du gérant M. Thibaut PELLE et la nomination du nouveau gérant technique M. Philippe BER-TOLANI né à Nancy (France) le 20/09/1950, demeurant 3 Gal Fabvier, F-54000 NANCY, à compter du 26 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113190/17.

(090136054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

KD Properties Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.157.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 6 février 2009 sous seing privé que:

Mr. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Mühlheim-Rhur (Allemagne), demeurant au Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne) a cédé l'intégralité des 30 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société à Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la société est composé comme suit:

Babcock & Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l. 470 parts sociales
 Babcock & Brown European Investments S.à r.l. 30 parts sociales

En date du 28 août 2009, les associés ont pris par voie circulaire les résolutions suivantes:

- la démission de M. Wolfgang Barg en date du 27 août 2009 en tant que gérant unique de la société est acceptée,
- M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle-Zélande), domicilié professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg est nommé gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée,
- le siège social de la société est transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour la société

Mark HATHERLY

Un mandataire

Référence de publication: 2009113187/29.

(090136006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

CPC Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.853.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of August.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

"CPC Weetabix PIK Debt SBS, LP", an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 35186, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands, represented by its general partner "CPC Weetabix PIK Debt GP, LP", a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 35185, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands, itself represented by its general partner "CPC Weetabix PIK Debt, Ltd.", a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 229183, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Dallas, Texas (USA), on 14, August 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CPC Lux 1" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as

the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 21. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All of the twenty thousand (20.000) shares have been subscribed by CPC Weetabix PIK Debt SBS, LP, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited period:
 - Ms Janet Mary Dunlop, born in Hastings, England on 8 July 1962, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England; and
 - Mr Michael Hearne, born in Dallas, Texas, U.S.A. on 26 June 1967, having his professional address at 500 Victory Plaza East, 3030 Olive Street, Dallas, TX 75219, U.S.A.
3. The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited period:
 - Mr Richard Brekelmans, born in Amsterdam, The Netherlands on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr Johan Dejans, born in Aarschot, Belgium on 17 November 1966, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

"CPC Weetabix PIK Debt SBS, LP", une exempted limited partnership constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 35186, ayant son siège social au Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman

KY1-1002, Cayman Islands, représentée par son general partner, "CPC Weetabix PIK Debt GP, LP", une limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 35185 ayant son siège social au Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands, lui-même représenté par son general partner "CPC Weetabix PIK Debt, Ltd.", une limited company constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 229183 ayant son siège social au Harneys Services (Cayman) Limited, 4th Floor, Genesis Building, 13 Genesis Close, PO Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas, Texas (USA), le 14 août 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CPC Lux 1" (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés

survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 22. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

CPC Weetabix PIK Debt SBS, LP, prénommée, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Janet Mary Dunlop, née à Hastings, Angleterre, le 8 juillet 1962, avec adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres, SW1X7HF, Angleterre; et
 - Monsieur Michael Hearne, né à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique le 26 juin 1967, avec adresse professionnelle au 500 Victory Plaza East, 3030 Olive Street, Dallas, TX 75219, Etats-Unis d'Amérique.
3. Les personnes suivantes sont nommées Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, avec adresse professionnelle aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Monsieur Johan Dejans, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, avec adresse professionnelle aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- "ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. CAIMI, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2009. Relation: EAC/2009/10162. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009113326/380.

(090136265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Temenos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 28.792.

Resolutions taken by the ordinary general meeting of 26th June 2009

The shareholders of TEMENOS LUXEMBOURG S.A. (the "Company") met on Friday 26th June 2009 at 11.00 a.m. at the premises of the Company in L-8308 Capellen, 89D, West Side Village, rue Paferbruch and unanimously took the following resolution:

- As the mandates of the Directors:

Mr George KOUKIS,

Mr Marios RAÏSSIS,

Mr Armin HOLST,

Ms Sabine PUSCIAN and

Mr Pierre SERVAIS,

lapsed at this General Meeting, the shareholders decide to re-elect them as directors for a statutory term of one year, expiring at the issue of the next Annual General Meeting to be held on 2010.

- As the mandate of the statutory auditor lapsed at this General Meeting, the shareholders decide to re-elect,

PricevwaterhouseCoopers as statutory auditor for a statutory term of one year, expiring at the issue of the next Annual General Meeting to be held on 2010.

Luxembourg, 26th June 2008.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

Les actionnaires de la société TEMENOS LUXEMBOURG S.A. (la "Société") se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 26 Juin 2009 à 11.00 heures, au siège social à L-8308 Capellen, 89D, West Side Village, rue Paferbruch et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs:

M. George KOUKIS,

M. Marios RAÏSSIS,

M. Armin HOLST,

Mme Sabine PUSCIAN et

M. Pierre SERVAIS,

expirant lors de la présente assemblée, les actionnaires décident de les renouveler pour une période d'une année, c'est à dire jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010

- Le mandat du réviseur d'entreprise:

PricewaterhouseCoopers expirant lors de la présente assemblée, les actionnaires décident de le renouveler pour une période d'une année, c'est à dire jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010
Capellen, le 26 juin 2009

Signature.

Référence de publication: 2009113142/40.

(090135983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Il résulte de la mise en liquidation volontaire de Celesta Investments Limited, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, Third Floor, Regal House, Queensway Gibraltar, que:

1. L'actionnaire unique de Celesta Investments Limited, à savoir New Canada Holdings, Inc., une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro Fédéral des Etats-Unis d'Amérique numéro 32-0216754 est devenu l'associé unique de la Société; et

2. que l'effet de la présente est réputé avoir effet au 28 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Daniel BOONE

Demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Avocat à la cour, le mandataire

Référence de publication: 2009113195/20.

(090135959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Intrasoft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 56.565.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 septembre 2008

Le conseil d'administration a décidé de nommer comme directeurs de la société, avec pouvoir de gestion journalière:

- Monsieur Patrick GAUTHIER, demeurant 58, rue G. Marinou, GR-16777 Hellenikon
- Monsieur George MANOS, demeurant 7, rue Arkadiou, Chalandri, GR-152 34 Athènes
- Monsieur Richard WOODHAM, demeurant au 52B, route de Luxembourg, L-7372 Lorentzweiler

Les directeurs sont nommés pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs de signature sont tels que définis ci-dessous:

Messieurs Athanassios KOTSIS, administrateur-délégué, George MANOS et Patrick GAUTHIER agissant séparément, disposeront des pouvoirs suivants:

- assurer la gestion journalière de la société;
- faire enregistrer les statuts de la société et toute modification y relative auprès du registre du commerce luxembourgeois, grec et roumain ou de toute autre autorité compétente,
- signer toute correspondance commerciale et, d'une manière générale, le courrier journalier de la société,
- se charger de toutes les affaires administratives incombant au siège,
- faire affilier la société à des associations professionnelles ou commerciales;
- louer du matériel ou des biens nécessaires aux activités de la société en au Luxembourg, en Grèce et en Roumanie;
- représenter la société dans tous les domaines auprès des Etats luxembourgeois, grec et roumain, du gouvernement, des autorités provinciales et municipales, de l'administration fiscale, de la sécurité sociale, des autorités douanières, de l'administration de la poste, du télégraphe et du téléphone, de l'administration des chemins de fer, des compagnies aériennes et auprès de tous les services publics, de conclure tous les accords et de prendre toutes les dispositions nécessaires ou utiles au fonctionnement de la société et signer tous contrats et engagements avec ou envers les autorités, services et sociétés susmentionnés;
- procéder à toutes les transactions concernant les paiements au titre de la sécurité sociale, de la TVA et de tous les services publics, pour quelque montant que ce soit;

- signer tous les reçus en rapport avec des sommes d'argent perçues, des lettres ou paquets recommandés envoyés à la société par la poste, les autorités douanières, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes, etc.
- réclamer, prendre livraison de Ct recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens qui sont dus ou appartiennent à la société et d'en donner décharge d'une manière appropriée;
- préparer des inventaires de biens, afin de pouvoir établir le bilan relatif à la société, et d'assurer que toutes les obligations légales en matière de législation sociale, fiscale et comptable soient respectées;
- souscrire les polices d'assurance nécessaires à l'activité du siège;
- représenter la société dans toutes procédures légales, en ce compris, à titre non limitatif, l'inscription de la société au registre de commerce, au journal officiel grec, auprès des autorités de la TVA, et
- déléguer un ou plusieurs des présents pouvoirs à des employés de la société ou à toute autre personne désignés par les représentants légaux pour une période et à partir d'une date à déterminer par les représentants légaux.

Les pouvoirs susmentionnés de Messieurs George MANOS et de Patrick GAUTHIER devraient être valides dans la mesure où ces derniers n'entrent pas en conflit avec les limites de leurs pouvoirs, qui sont définis par la suite.

Le conseil d'administration a également décidé les pouvoirs de représentations suivants:

M. Socrates P. Kokkalis, président du conseil d'administration et M. Athanassios D. KOTSIS, administrateur-délégué de la société, agissant séparément, pour toutes les relations et transactions de la société, et la seule signature d'un des deux, apposée sous le sceau de la société, lie et engage la société de manière illimitée.

A.1. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que M. Athanassios D. KOTSIS, administrateur-délégué, assurer la gestion journalière de la société. En outre, l'administrateur-délégué représentera la société auprès de toutes les administrations ou autorités dans toutes les matières liées aux activités, objectifs et transactions de la société au Luxembourg, en Grèce et en Roumanie ou ailleurs, sans préjudice des pouvoirs spéciaux accordés en vertu du présent procès-verbal.

A.2. Le conseil d'administration a décidé de manière unanime que tous les actes en rapport avec (i) l'ouverture de comptes auprès d'une banque ou d'un organisme financier, (ii) des virements bancaires, (iii) l'engagement et le licenciement de personnel et (iv) les rajustements des traitements et salaires et des avantages des salariés relèveront du seul pouvoir, tel que défini ci-avant, du président et de l'administrateur-délégué agissant séparément, sans préjudice des pouvoirs spéciaux accordés aux directeurs et le Chief Financial Officer en rapport avec les actes précités. En plus, les dépenses en capital dépassant 40.000 EURO requièrent l'accord préalable de l'administrateur-délégué de la société.

A.3. En outre, en ce qui concerne plus particulièrement les soumissions en Grèce et Roumanie, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que tous les actes liés à la participation de la société à des appels d'offres émanant des Etats grec et roumain, d'organismes publics ou privés, d'organisations, etc. c'est-à-dire la signature d'offres, des documents nécessaires, de déclarations officielles y compris celles de la loi 1599/1986, seront signés par M. Athanassios Kotsis, agissant séparément. M. Kotsis aura également le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs personnes à accomplir quelconque des actes susmentionnés et notamment à assister et à participer à l'ouverture des offres soumises, à opposer des exceptions, etc.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113197/68.

(090135541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Equidistance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 5, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg F 8.058.

— STATUTS

Entre les soussigné(e)s dénommés ci-après "membres fondateurs", a été constituée (à l'issue d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2009 - Cf. document joint) une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

- Gaëlle Denys, française, née le 12.09.1980 à Périgueux (F), 11 rue Bender - L1229 Luxembourg
- Céline Tanguy, française, née le 24/11/1976 à Nancy (F), employée de banque, résidant en France, 14 résidence de Tressange, F-57440 Angevillers
- Pascal Virel, français, né le 04 novembre 1971 à Freiburg im Breisgau (D), comptable, résidant à Esch-sur-Alzette (L) 5 rue des Boers L-4035

Membre effectif: Fabrizio Leva, italien, né le 18.05.1967 à Messancy (B), artiste, résidant à Arlon (B), 17. rue de la Porte Neuve.

1. Dénomination et Siège. L'association est dénommée "Equidistance".

Son siège social est établi à Esch-sur-Alzette (L) 5 rue des Boers L-4035.

La durée de l'association est illimitée.

2. Objet. L'association a pour objet:

- La production et la promotion des arts du spectacle, théâtre, musique, et toute forme de spectacle vivant.
- La promotion internationale de la culture luxembourgeoise en initiant des coproductions entre pays,
- La promotion des artistes luxembourgeois dans la "Grande Région" et à l'étranger,
- La diffusion, la transmission et l'initiation aux techniques des arts de la scène.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins.

Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

3. Membres et Membres extraordinaires. L'association comporte les catégories de membres suivantes: les membres fondateurs, les membres effectifs, les membres adhérents, les membres sympathisants et les membres d'honneur. Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

3.1 Les membres fondateurs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

3.2 Les membres effectifs

Peut devenir "membre effectif" de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à Equidistance en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

3.3 Les membres adhérents

Peut devenir "membre adhérent" toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le membre adhérent pourra bénéficier de certaines remises lors des manifestations organisées par Equidistance.

3.4 Les membres sympathisants

Peut devenir "membre sympathisant" toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public qui soutient Equidistance.

Le membre sympathisant ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

3.5 Les membres d'honneur

Peut devenir "membre d'honneur" toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour Equidistance.

L'admission d'un "membre d'honneur" est formalisée par une décision du CA.

La liste des membres est complétée chaque année par indications des modifications qui se sont produites au 31. Décembre.

4. Démission / Exclusion. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du CA puis de l'AG, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

5. Ressources / Dons. Les ressources de l'association comprennent notamment:

Les cotisations des membres

Les subsides et subventions

Les dons, legs ou sponsoring en sa faveur

Les participations aux frais des manifestations organisés

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

5.1 Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres adhérents et sympathisants est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieur à 5 Euro ni supérieur à 100 Euro.

6. Administration. L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 3 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 9 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est de trois années.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil d'Administration peut se faire par courrier recommandé.

Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction et dûment mandatés à cet effet sont nécessaires.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

7. Assemblée générale. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des associés le demandent par écrit au conseil d'administration. La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail).

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

Modifications des statuts et règlement interne

Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses

Approbation des budgets et comptes

Dissolution de l'association

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 Décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

8. Affiliation. L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

9. Dispositions diverses. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22. Février 1984 et du 4. mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 24 août 2009

Signatures des membres fondateurs susmentionnés.

Signatures.

Référence de publication: 2009113311/115.

(090136547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2009, les mandats des Administrateurs M. Shigemi FURUYA, Président et Administrateur-délégué, M. Yoji YAMAKAWA et M. Masaru SHOJI ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg
Société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2009113414/18.

(090136680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Dresdner Leasing 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.037.

Suite à la fusion par absorption datée du 27 mars 2009, les associés Dresdner Bank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg et DRESDNER BANK AKTIENGESELLSCHAFT ont été absorbés par Commerzbank Aktiengesellschaft, avec siège social au 16, Kaiserstrasse, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne.

Par conséquent, Commerzbank Aktiengesellschaft, précité, devient associé unique avec 250 parts sociales Classe A et 375 parts sociales Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113111/15.

(090135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.820.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 25 août 2009 que:

a) Le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

b) Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Romain Schumacher.

c) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dont le mandat a été terminé.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009113175/22.

(090135994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Mea Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 143.304.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 25 août 2009 que:

a) Le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

b) Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Romain Schumacher.

c) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dont le mandat a été terminé.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009113176/22.

(090136001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

L'adresse du Manager Co-Investor Administrateur Paul Kraut Junior a changé et se trouve à présent au 2, Untere Gasse, 73574 Iggingen, Allemagne.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113114/10.

(090135547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Promax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.491.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 26 août 2009 que:

a) Le mandat d'administrateur de Madame Tania Fernandes, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

b) Madame Nicole Reinert, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 21, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Tania Fernandes.

c) La société European Consultants (Luxembourg) S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dont le mandat a été terminé.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009113179/22.

(090136013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

EXTRAIT

La société AEW Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, administrateur de la Société, a changé sa dénomination sociale en AEW Europe S.à r.l., suite à une décision de ses associés prises le 31 mars 2009.

Par ailleurs, la société AEW Europe S.à r.l., administrateur de la Société, a décidé, en vertu d'une réunion de son conseil de gérance en date du 31 juillet 2009, de renommer Monsieur Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que son représentant permanent au conseil d'administration de la Société, conformément aux dis-

positions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, avec effet au 30 juin 2009. Le mandat de Monsieur Yves Barthels prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113115/22.

(090135560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lisgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 43.297.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113043/10.

(090136068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Garage Grasges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.872.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113044/10.

(090136067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,

(anc. Inncona S.à r.l. & Cie.Cinq cent quatre-vingt-sixième (586.) S.e.c.s.).

Siège social: Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.527.

Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der Inncona S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-sixième (586.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.527 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S.A. & Cie. O. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109950/21.

(090131752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Family Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.967.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 août 2009*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

M. Sébastien Schaack, employé privé, demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009110932/23.

(090132856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.714.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

L'associé unique a décidé en date du 6 février 2009 de:

- Accepter la démission de M. Charles Duperré, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. Gérant A

- M. Johan Dejans Gérant A

- M. Paul Lamberts Gérant A

- Mme Hildegard Beck-Westenberger Gérant B

- M. Bradley Troutman Gérant B

- M. Carsten Simon Gérant B

- M. John Willis Howard Gérant B

- M. John Sutherland Gérant B

Luxembourg, le 14 août 2009.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2009110567/21.

(090132241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2009

1. Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs et des administrateurs délégués pour une durée de six ans, leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Raymond Goedert, administrateur, demeurant à L-5316 Contera, 6, rue des Prés, administrateur-délégué;

- Monsieur Michel Goedert, administrateur, demeurant à L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter, administrateur-délégué;

- Monsieur Henri Goedert, administrateur, demeurant à L-1371 Luxembourg, 43, Val St Croix, administrateur;

- Monsieur Armand Fohl, fondé de pouvoir, demeurant à L-5337 Moutfort, 2, rue du Kiem, administrateur.

2. Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société à responsabilité limitée PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111022/23.

(090133099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Alternative Leaders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 82.731.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112441/10.

(090135045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Capital Airwings Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112453/10.

(090135232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Plamex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.059.

RECTIFICATIF

En remplacement de la publication de la réquisition enregistrée et déposée le 17/08/2009, référence L090129348

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juillet 2009*

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009110936/21.

(090132869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

United in Sports Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

En date du 6 mars 2009, l'assemblée des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Leonard Blavatnik de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 22 septembre 2008;
- d'accepter la démission de Madame Anne Farlow de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 5 janvier 2009;
- de nommer gérant de la Société Monsieur Jörg Mohaupt, employé privé (investment manager), né le 10 novembre 1966 à Monheim, Allemagne, résidant au 21, King Henrys Road, NW3 3QP Londres, Royaume-Uni, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

En date du 29 mai 2009, l'assemblée des associés de la Société a pris la résolution de révoquer Monsieur Han-Fei Lin de son mandat de gérant de la Société.

En date du 17 août 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution d'accepter la démission de Monsieur Robert Louis-Dreyfus de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

United in Sports Management S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2009110949/23.

(090132942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 août 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Sascha Schadly avec adresse au 76, Beethovenstrasse, 65812 Bad Soden Am Taunus, Allemagne
- Harald Prier, avec adresse au 11, Wettersteinerstrasse, 86836 Untermeitingen, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010;

2. Nomination de Denis Kleuters, avec adresse au 78, Ricarda - Huch - Strasse, 61350 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010;

3. Nomination de Siegmund Schnadt-Grollmisch, avec adresse au 1, An Der Leimenkaut, 61352 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010;

4. Acceptation de la démission de Wolfgang Glawe, avec adresse au 10, Krummwiese, 63589 Linsengericht, Allemagne, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;

5. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110957/28.

(090133310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Pall Mall Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112748/10.

(090135793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Grecale S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 132.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 13 août 2009

La démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GRECALE S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112691/16.

(090134961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Rolilux SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2009 à 15.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs R.A.H. VAN WEELDE, 21 Pater Nuyenslaan, B-2970 SCHILDE, et Koen LOZIE, 18 rue des sacrifiés, L-8356 GARNICH, Administrateurs et de M. Pierre SCHILL, 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert, L-5960 Itzig, en remplacement de M. Jean QUINTUS pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Extrait conforme

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009112693/21.

(090134891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Abcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.942.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de ABCOM S.à.r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 3 Août 2009

L'Associé Unique de ABCOM S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- De démissionner Mme. Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérante de la société avec effet au 1^{er} août 2009;
- de nommer Mme. Saphia Boudjani, née le 04 Mars 1979 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet au 1^{er} août 2009 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Saphia Boudjani

Gérante

Référence de publication: 2009112695/17.

(090134868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Mantilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MANTILLA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112689/16.

(090134967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

H par, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 138.530.

Extrait de l'A.G extraordinaire du 31 mars 2009

Au siège de la société

1. L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Olivier DEDOBBELEER de son poste d'administrateur au sein de la société au 31 mars 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Madame Mireille LAMBERT, née le 10 octobre 1966 à Arlon (Belgique) demeurant au 12 rue d'Armagh B-6780 MESSANCY (Belgique), à partir du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112698/15.

(090135444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

@quinus, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 93.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009112703/11.

(090135684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Dianalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 13.109.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009112704/11.

(090135681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009112711/11.

(090135699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Adeis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 147.835.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Véronique GILLET, salariée, née à Arlon (Belgique), le 18 octobre 1961, demeurant à B-6791 Athus, 76, rue Arend.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ADEIS S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prestation de mandats d'administrateur, de directeur ou de dirigeant dans des sociétés cotées ou non cotées, organismes de placement collectif, professionnels du secteur financier et tout autre type de structure financière ou commerciale ainsi que la consultance financière, bancaire et comptable ou tout autre type de consultance liée aux organismes de placement collectif. La société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou pouvant favoriser le développement de son objet social. Elle pourra en outre prendre des participations dans d'autres sociétés.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Pour le cas où un actionnaire n'exerce pas son droit de préemption, ce droit est de plein droit transféré aux actionnaires restants et tenus de prendre leur décision dans le délai d'un mois à partir de l'offre leur parvenue par lettre recommandée.

Au cas où aucun actionnaire n'entend exercer son droit de préemption dans le délai imparti, l'actionnaire qui désire céder ses actions peut les transférer à tout tiers de son choix dans le délai de trois mois à partir du refus du dernier actionnaire.

Pour le cas où cette cession à un tiers ne serait pas réalisé dans ce délai, le droit de préemption des actionnaires renaîtrait entièrement.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par

la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à dix (10.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par l'associée unique Madame Véronique GILLET, préqualifiée.

Ces actions ont été libérées à hauteur de cinquante pour cent (50%) chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

A la demande du notaire instrumentant la comparante a déclaré s'occuper des autorisations nécessaires pour l'exercice des activités de la société telle que stipulés au susdit article 4 des statuts.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelée aux fonctions d'administrateur:

- Madame Véronique GILLET, salariée, née à Arlon (Belgique), le 18 octobre 1961, demeurant à B-6791 Athus, 76, rue Arend.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg B 30.718.

3. Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Véronique GILLET, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 août 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009112786/181.

(090135791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Netbat S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Netbat Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.416.

L'an deux mil neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Netbat Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.416, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2362 du 26 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard GEORGES, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme juridique incluant la modification de sa dénomination sociale en "Netbat S.à r.l." et modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
"La Société a pour objet, au Luxembourg et dans tous pays:

Toutes interventions, de quelque nature que ce soit, dans le domaine du nettoyage courant et l'entretien de tous types de locaux (immeubles, bureaux, commerces, usines, etc.), le nettoyage des vitres, des tapis, moquettes, tentures et rideaux, ainsi que les menus travaux d'entretien de bâtiment.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La prise de participations dans toutes sociétés (sous quelque forme que ce soit) ou entreprises existantes ou à créer, luxembourgeoises ou étrangères, par tous moyens (rachats, créations, fusions, alliances, apports, etc ...), ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance.";

3. Démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge;
4. Démission de l'administrateur en place et décharge à accorder; nomination du même en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée;
5. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

Il est ensuite décidé de modifier la dénomination en "Netbat S.à r.l.", le capital restant inchangé et l'objet recevra la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 2) de l'ordre du jour.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 17 juin 2009.

Suite à la transformation de la forme juridique de Société en société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de donner pouvoir au gérant désigné ci-dessous aux fins de procéder à l'échange des trois cent dix (310) actions contre le même nombre de parts sociales.

Lesdites parts sociales sont attribuées à la société régie par les lois de la République du Panama "Eulao Corp.", établie et ayant son siège social à Panama, République du Panama, Calle 50, global Tower, 16th Floor, inscrite à la Mercantile Section of the Public Registry Office, card 646278 document 1495882.

L'assemblée constate que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite transformation de la forme légale de la Société, l'assemblée décide de reformuler les statuts comme suit:

«Titre I^{er} . - Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Netbat S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les dispositions légales respectives et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet, au Luxembourg et dans tous pays:

Toutes interventions, de quelque nature que ce soit, dans le domaine du nettoyage courant et l'entretien de tous types de locaux (immeubles, bureaux, commerces, usines, etc.), le nettoyage des vitres, des tapis, moquettes, tentures et rideaux, ainsi que les menus travaux d'entretien de bâtiment.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La prise de participations dans toutes sociétés (sous quelque forme que ce soit) ou entreprises existantes ou à créer, luxembourgeoises ou étrangères, par tous moyens (rachats, créations, fusions, alliances, apports, etc ...), ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins vingt-quatre heures (24) avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les assemblées générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion que ce soit avant ou pendant ladite réunion.

Les gérants peuvent prendre à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les gérants dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés se réfèrent à la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société "audit.lu" comme commissaire aux comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur en place à savoir Monsieur François GEORGES et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée nomme la même personne en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: François Georges, Edouard Georges, Anne-Marie Pratiffi, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112790/193.

(090135566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Synthetic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.278.

Extrait de la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 août 2009

La cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 1^{er} décembre 2008 a été ratifiée et il a été définitivement nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNTHETIC INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111912/16.

(090134161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.